



**HAL**  
open science

## Compte rendu de lecture de : Sport et ordre public

Jérôme Pélisse

► **To cite this version:**

Jérôme Pélisse. Compte rendu de lecture de : Sport et ordre public. Droit et Société, Librairie générale de droit et de jurisprudence : Lextenso éditions/L.G.D.J., 2001, pp.961 - 964. hal-03458523

**HAL Id: hal-03458523**

**<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03458523>**

Submitted on 14 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Compte rendu de :

BASSON Jean-Charles (sous la dir.), Sport et ordre public, Paris, Institut des hautes études de la sécurité intérieure/La Documentation française, coll. « Sécurité aujourd'hui IHESI », 2001, 320 p.

**Jérôme Péliisse** Laboratoire Techniques, territoires et sociétés (LATTs),  
Université de Marne-la-Vallée

Publié dans : *Droit et société* n°49, 2001.

DOI : 10.3917/drs.049.0959

URL : <https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2001-3-page-959.htm>

Objet d'intenses sollicitations en ces temps troublés, l'ordre public ne recouvre pas que la sécurité, qu'elle soit quotidienne ou liée au terrorisme. Dans une acception moins juridique que sociologique, examiner l'ordre public revient plutôt à étudier la structuration des rapports de force et des modes de régulation qui garantissent (ou menacent) la paix et une forme de cohésion sociale, selon les auteurs de cet ouvrage collectif. Dans la mesure où le sport, comme l'ont montré Norbert Elias et Erick Dunning, tend à une pacification de la vie sociale au sein du procès de civilisation, comment s'articulent les règles que le sport se donne et celles qui lui sont imposées ? Les relations entre l'État, instituant l'ordre public, et le « mou-vement sportif », initiateur d'un ordre sportif privé, ne sont pourtant qu'un pan d'une étude qui s'attache aussi aux poids des instances de socialisation et au caractère intégrateur des conflits et des déviances dans le monde du sport, qu'il s'agisse des supporters ou de la corruption.

L'ouvrage, issu d'un séminaire, regroupe des contributions et des auteurs d'horizons divers. Sociologie et sciences politiques sont majori-taires, mais droit, économie, gestion ou criminologie sont également convoqués. Des monographies voisinent avec des comparaisons inter-nationales. La diversité gagne en intérêt avec les contributions d'acteurs engagés professionnellement dans les phénomènes décrits. Les propos d'un professeur de management, ancien cadre du mouvement olympique, voisinent avec ceux d'un haut fonctionnaire, de journalistes, d'un archi-tecte ou d'un commissaire de police. La lecture de l'ouvrage en est rendue agréable, entre explicitation théorique et analyse des pratiques, point de vue critique et approches pragmatiques, voire normatives. L'unité du sujet n'en pâtit pas trop : d'une part, chacun des auteurs a manifestement orienté sa contribution dans la perspective tracée par Jean-Charles Basson puis Jacques Defrance dans l'introduction ; d'autre part, plusieurs travaux se répondent, témoins d'une véritable confrontation des points de vue.

La première partie de l'ouvrage s'interroge sur la dualité des pouvoirs entre ordre public et ordre sportif : « marqué par ces origines privées, le sport a en effet longtemps été régi par des règles qui lui étaient propres » (Colin Miège). « L'histoire du sport se caractérise donc par une tension entre deux processus : l'autonomisation du monde sportif et de ses organes, d'une part ; les tentatives de mises sous tutelle pesant sur lui, d'autre part » (Jacques Defrance). Colin Miège montre ainsi comment les pouvoirs publics ont pris une place grandissante dans l'ordre sportif, en particulier en France : contrairement au domaine du travail, où le droit a consacré progressivement l'apparition de règles privées dérogeant à l'ordre public social, le mouvement d'expansion des règles d'ordre public au détriment des règles privées (à propos de la sécurité, des conditions d'accès à l'emploi sportif, etc.) place de plus en plus « le sport à l'épreuve du droit commun ». Après la dilution du droit sportif dans les règles du droit national, l'auteur insiste alors sur l'intrusion du droit communautaire depuis 1995 et l'arrêt Bosman. Gérald Simon introduit un troisième acteur, lui aussi producteur de « lois » : le marché. Dans la mesure où, selon l'auteur, la logique concurrentielle tend à prévaloir sur la logique sportive, l'ordre antérieur est déstabilisé et ce n'est que par une mobilisation des États que le modèle sportif peut être préservé. En analysant la diplomatie parallèle du Comité international olympique (CIO) vis-à-vis des États (reconnaissance et exclusion des Comités nationaux olympiques, choix des villes olympiques), Dominique Maliesky apporte enfin un éclairage intéressant sur les relations entre sport et politique, qui sont passées par « toute une série de configurations allant de l'éloignement à la soumission, sans omettre une hostilité déclarée ». Les trois auteurs concluent néanmoins tous sur une actuelle « revanche du politique », qu'elle passe par la contestation du CIO à propos des affaires de dopage et de corruption, bien analysées par Jean-Loup Chappelet en fin d'ouvrage, l'avancée du droit de la concurrence ou l'intrusion du droit communautaire dans le monde sportif.

La deuxième partie de l'ouvrage s'intéresse à la contribution du sport à la cohésion sociale, à partir d'études sur la socialisation par le sport : après l'étude des régulations, l'étude du sport comme facteur d'intégration. Intitulée « Revers et contrepied », cette partie se compose de deux articles étudiant le sport de rue, d'une interview avec le dirigeant d'un club de football (l'Olympique de Noisy-le-Sec) combinant une activité de haut niveau et un important travail social, et d'un article sur « l'idéologie sportive comme facteur d'ordre ».

Les sports de rue se situent, volontairement ou de fait, en marge du mouvement sportif et de ses valeurs traditionnellement revendiquées. Pourtant les auteurs montrent, à partir d'une étude de terrain menée dans l'agglomération grenobloise, comment ces pratiques de rue (du jogging au streetball, en passant par le skateboard) illustrent les limites d'une opposition frontale entre les pratiques qu'ils promeuvent et celles, plus institutionnalisées, des clubs qu'ils dénoncent bien souvent (marqués par la corruption, la bureaucratisation, etc.). C'est à un renouvellement des modes d'action publique guidant les politiques sportives territoriales qu'appellent alors les auteurs. Cette attention aux liens entre sports et politique de la ville se retrouve dans l'article suivant, lui aussi dédié aux sports de rue. Face aux politiques d'équipements sportifs, influencées par les analyses sociologiques d'inspiration fonctionnaliste qui ne voient dans les sports de rue que des formes de désorganisation sociale, Pascal Chantelat propose ainsi de redéfinir les fondements de la politique d'aménagement sportif urbain à partir d'analyses inspirées de la microsociologie urbaine.

Le dernier article – outre l'interview déjà évoquée – a une tonalité moins normative et plus critique : à partir d'une étude comparée des politiques d'intégration des minorités par le sport à Lyon et Birmingham, Lionel Arnaud propose, dans la filiation de Jean-Marie Brohm, une analyse de l'idéologie sportive comme facteur d'ordre. Le sport permet en effet de « cartographier la réalité », l'idéologie sportive étant interprétée comme un cheval de Troie néolibéral.

La troisième partie approfondit la question des relations entre sport et ordre (ou désordre) public en analysant la gestion des risques dans le monde du football. Trois articles se penchent ainsi sur les phénomènes de hooliganisme, de la recherche des causes de la violence des supporters (Williams Nuytens) aux modes de gestion « sociopréventifs » du hooliganisme à Liège (Manuel Cameron) en passant par ceux mis en œuvre par la police dans différents pays concernés (Anastassia Tsoukala). Les auteurs se rejoignent pour caractériser le hooliganisme comme un phénomène complexe, en interaction avec les réponses que lui apportent les pouvoirs publics. L'ordre social est alors considéré de façon dynamique plus que statique. Deux articles abordent ensuite les cadres juridiques, organisationnels et matériels qui permettent de gérer la sécurité de grands événements sportifs, comme la Coupe du monde de football en 1998. L'exemple du Stade de France, modèle de sécurité, fait alors l'objet de deux approches complémentaires dont l'une, originale, analyse la part de l'architecture dans la sécurisation des grandes enceintes sportives.

La dernière partie se penche enfin sur l'affairisme et la corruption dans le monde du sport. Face à l'actualité, des contributions critiques décrivent le « sport saisi par le marché » – ce dernier lui faisant perdre « ses valeurs morales » –, « la chronique d'un scandale annoncé » – celui du CIO en 1999 – ou les difficultés de la police judiciaire dans les affaires de corruption dans le sport. Nous avons déjà mentionné l'article de Jean-Loup Chappellet qui s'interroge sur les relations actuelles entre système olympique et pouvoirs publics et esquisse un cadre juridique « pour de meilleures relations ». Deux auteurs développent enfin des points de vue critiques, montrant comment la dénonciation de l'affairisme sportif à laquelle on assiste depuis quelques années procure paradoxalement des avantages (maintenir une organisation et des pouvoirs) et permet, finalement, de réanimer un idéal et même un mythe sportif.

En continuité avec cette partie et le thème de l'ouvrage, la conclusion s'ouvre sur l'explicitation d'un projet de recherche qui porte sur le dopage – relatif absent de ces travaux – et la recomposition des pouvoirs de contrôle dans le monde du sport. Une bibliographie, à laquelle s'ajoute une recension de sites internet (une bonne idée finalement décevante), conclut cet ouvrage d'une grande richesse. On retiendra, malgré l'inégal intérêt des articles, comment une problématique originale, réussissant le tour de force d'organiser une grande diversité de points de vue et d'approches, permet d'aborder successivement les formes de régulation et d'intégration par le sport à la société. En somme, à la fois l'histoire et l'actualité du sport...

**Jérôme PÉLISSE**

Doctorant

Laboratoire Techniques, territoires et sociétés (LATTS),

Université de Marne-la-Vallée